



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 16 janvier 2025 (PV-CX693)

12h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeure Sonia El Euch, présidente

Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)

Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)

Professeure Lyson Marcoux, secrétaire (congé de maladie)

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX693-16-01-2025-00

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2024 (CX692)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Liberté académique et ordre professionnel
7. Rapport des membres du comité exécutif
 1. Secrétariat
 2. Trésorerie
 3. VPSC
 4. VPAU
 5. VPAS
 6. VPRT
 7. Présidence
8. Modification – *Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnelle (FDP)*
9. Renouvellement de mandat du recteur de l'UQTR
10. Huis clos – Gestion des ressources humaines
11. Date de la prochaine réunion régulière : 30 janvier 2025
12. Clôture de la réunion

CX693-16-01-2025-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, la Présidente souhaite la bienvenue aux collègues à cette première réunion régulière du comité exécutif pour l'année 2025. Elle offre ses vœux de bonne année.

CX693-16-01-2025-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

La Présidente demande l'ajout des points : *Liberté académique et ordre professionnel* et *Huis clos – Gestion des ressources humaines*.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 693^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX693-16-01-2025-03 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2024 (CX692)

PV-CX692-05-12-2024

La Présidente présente le procès-verbal de la 692^e réunion du comité exécutif tenue le 5 décembre 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 692^e réunion du comité exécutif tenue le 5 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX693-16-01-2025-04 Affaires découlant

La Présidente parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La Présidente souhaite remercier la VPRT, Mariane Gazaille, d'avoir, au pied levé, animé la réunion du conseil syndical du 12 décembre 2024.

Le CAU présente un courriel du vice-rectorat aux ressources humaines daté du 19 décembre 2024 spécifiant qu'il n'y aura pas de remplacement du système téléphonique Avaya, actuellement utilisé à l'UQTR, par la téléphonie Teams (*cf. PV-CX692-05-12-2024-06.4*). La VPAU poursuit en indiquant qu'à la réunion du Comité multisyndical en santé et sécurité au travail tenue le 15 janvier, la discussion s'est poursuivie à ce sujet lors de l'adoption du compte rendu de la réunion du 19 novembre. Le compte rendu indique toujours que les téléphones seront retirés, à l'exception de ceux présents dans les laboratoires et les salles de classe. Il est aussi fait mention qu'un code QR serait implanté pour la téléphonie.

CX693-16-01-2025-05 Correspondance et information

La Présidente annonce que le congé de maladie de la secrétaire est prolongé.

Le Trésorier indique que les retenues à la source du mois de décembre 2024 ont été payées.

- RAS décembre 2024 : ARC 3 535,15\$, MRQ: 4 788,12\$

La Présidente mentionne avoir reçu une proposition de service de la part de deux professeur.es honoraires de l'Université du Québec en Outaouais, spécialisé.es dans l'accompagnement en santé psychologique au travail, incorporé sous le nom de cabinet St-Pierre, Gauthier & Co. Après discussions, les membres du comité exécutif sont d'avis qu'il en revient à l'employeur d'offrir ce type service et que le Programme d'aide aux employés (Telus Santé) est déjà en place. Si le Syndicat souhaite augmenter son panier de service, un appel d'offre de service est de mise. La Présidente informera le cabinet d'interpeller l'UQTR afin que celle-ci, à titre d'employeur, étudie l'offre de service.

CX693-16-01-2025-06 Liberté académique et ordre professionnel

La Présidente indique avoir reçu une demande de la part d'une professeure membre de l'Ordre des psychologues du Québec indiquant avoir été interpellé par son Ordre pour des publications sur des réseaux sociaux. Cette professeure demande que le SPPUQTR entame la démarche auprès de la FQPPU pour que le Comité permanent sur la liberté académique émette un avis sur la liberté académique et les ordres professionnels.

Les membres du comité exécutif échantent sur la liberté d'expression, la liberté académique et des droits dont peut se prévaloir un ordre professionnel.

CONSIDÉRANT	la <i>Convention collective 2022-2027</i> SPPUQTR-UQTR ;
CONSIDÉRANT	la <i>Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire</i> ;
CONSIDÉRANT	que des professeur.es de l'UQTR sont membres de l'Ordre des psychologues du Québec ;
CONSIDÉRANT	le Code des professions et le Code de déontologie de l'Ordre des psychologues du Québec ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de demander à la FQPPU de mandater le COPLA pour qu'il émette un avis sur la liberté académique et les ordres professionnels du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

CX693-16-01-2025-07 Rapport des membres du comité exécutif

1. Secrétariat

(absence)

2. Trésorerie

- Le comité d'étude sur le fonds de défense professionnelle s'est réuni le 19 novembre 2024. Le rendement annuel s'élève à 15,4 %. À la suite de l'évaluation des courtiers, le comité a pris la décision de réduire le nombre de courtiers de trois (3) à deux (2). Cette évaluation qui s'est échelonnée sur plusieurs années repose sur les critères de rendement (net de frais), de volatilité, de liquidité ainsi que les considérations ESG. Cette transition permet également de diminuer les frais de gestion d'un peu plus de 10 000 \$. Le transfert des fonds a été effectué en janvier 2025. Le comité a également soumis au comité exécutif une proposition concernant l'établissement de la valeur cible du fonds de défense professionnelle et du montant des allocations.

- Le Trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 31 octobre 2024 (VP687 à VP702), du 1^{er} au 30 novembre 2024 (VP703 à VP711), du 1^{er} au 31 décembre 2024 (VP712 à VP730). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Présentation de l'état des résultats au 31 décembre 2024.

3. Vice-présidence aux services à la collectivité

- La VPSC rappelle que le comité exécutif avait commandé gratuitement des cartes de Noël au *Collectif pour un Québec sans pauvreté* (cf. PV-CX690-07-11-2024-06.3). En raison du conflit de travail chez Postes Canada, le Collectif n'a pu faire acheminer ses cartes dans les délais. La VPSC a alors confectionné une carte virtuelle destinée à l'ensemble des professeur.es qui fut envoyé le 19 décembre 2024.
- La sélection des récipiendaires des bourses universitaires a été effectuée en décembre 2024. La Fondation de l'UQTR organisera le 10 février 2025 sa Cérémonie de remises de bourses. La VPRT représentera le Syndicat, considérant que la VPSC et la Présidente ne pourront être présentes.
- Le comité des services à la collectivité coorganise actuellement une conférence avec la Chaire de recherche du Canada en éthique féministe sur la vulnérabilité et les injustices structurelles et le Comité ÉDI de l'UQTR. Cette conférence aura lieu le mardi 18 mars. Le CSC assumera les coûts des lunches, produira la publicité et procédera à l'envoi de l'invitation auprès des professeur.es et des professeure.es retraité.es.

4. Vice-présidence aux affaires universitaires

- Une réunion du Comité multisyndical en santé et sécurité au travail (CMSST) s'est tenue le 15 janvier. Il a notamment été question de la modification d'affichage des trousse de premiers soins (cf. PV-CX688-10-10-2024-07.4). Un comité a été créé avec le département des stages et le Service de prévention et de la protection pour discuter de la santé et sécurité des stagiaires. Un document a été développé à la demande du Département des sciences de l'environnement pour considérer les risques en prévention des risques lors des sorties terrain.
- Le comité de sélection pour le doyen.ne des études aurait retenu deux (2) candidatures. La personne choisie par ledit comité aurait finalement décliné l'offre. Le comité de sélection devra se réunir à nouveau pour la suite des choses.
- Un professeur membre de la commission des études a remis sa démission au secrétaire général de l'UQTR. Lors de la prochaine assemblée générale des professeur.es le 27 mars, six (6) des sept (7) postes seront à pourvoir.

5. Vice-présidence aux affaires syndicales (absence)

6. Vice-présidence aux relations de travail

- Un grief a été déposé en lien avec le dossier d'un professeur suspendu (cf. PV-CX691-21-11-2024-06.7). Une évaluation de l'impact sur sa tâche (ajustement de l'horaire) à la session hiver 2025 est en cours par le procureur du Syndicat.
- Le professeur dont les vice-recteurs académiques ne recommandaient pas sa demande d'année d'études et de recherche (AÉR) a apporté des modifications.

La commission des études a accepté sa demande bonifiée le 12 décembre 2024 (cf. PV-CX691-21-11-2024-06.6). La VPRT s'inquiète de la tendance de l'administration à s'immiscer dans les contenus académiques et dans le déroulement scientifique des projets d'AÉR, d'autant plus que ces derniers ont reçu une approbation des assemblées départementales.

- Une rencontre avec la Directrice du Service des relations de travail, Me Houda Souissi, est prévue plus tard ce jour pour discuter des grands groupes et du report des surplus destinés au perfectionnement pour études avancées dans une autre université (art. 14.05 de la convention collective).
- Le procureur du Syndicat a sollicité une rencontre avec le professeur ayant été interpellé par l'administration concernant le matériel pédagogique produit par ce professeur et acheté par ses étudiant.es. Un grief avait été déposé (cf. PV-CX685-05-09-2024-06.6). Ce professeur a reçu un avis disciplinaire.
- Une professeure s'est plainte d'une ingérence dans son plan de cours, à son retour d'un congé de maladie. Une rencontre avec le Doyen de la gestion académique des affaires professorales, M. Vincent Cantin, et le Vice-recteur aux études et à la formation, à titre de Doyen des études par intérim, M. Adel Dahmane, s'est tenue le 14 janvier pour régulariser la tâche d'enseignement.
- Une proposition de médiation a été acceptée par le ministère du Travail. Une rencontre de prémédiation s'est déroulée avec la VPRT et le professeur concerné (cf. *grief 2024-04 suspension disciplinaire*).
- En suivi d'une discussion avec les délégué.es à la réunion du conseil syndical du 12 décembre 2024, la VPRT rédigera une proposition de sondage portant sur l'utilisation des locaux des professeur.es. Les délégué.es seront consulté.es avant l'envoi du sondage à l'ensemble des professeur.es (cf. PV-CS368-12-12-2024-06.2).
- La VPRT partage une demande adressée par les deux Représentant.es en santé et sécurité en risques psychosociaux (RSS) pour identifier les départements et les sections qui constitueraient des lieux névralgiques ou sensibles en termes de facteurs de risques psychosociaux au travail pour les professeur.es. Les membres du comité exécutif discutent sur la responsabilité légale d'identification des risques. Il en revient à l'employeur, pas au Syndicat, de transmettre ce type d'information.

7. Présidence

La VPRT se retire de la réunion pour le prochain point.

- Un grief a été déposé dans le dossier de la professeure suppléante dont le contrat a été renouvelé pour une 3^e fois (cf. PV-CX692-05-12-2024-06.5). Le poste de professeur a été affiché.
- Participation à une réunion, en compagnie du CAU, le 9 décembre 2024 avec le conseiller en gestion des ressources humaines, M. Félix Dupont, et l'agente de formation, Mme Colombe Sieber, concernant la création d'une page internet dédiée aux nouveaux et nouvelles professeur.es. Nos suggestions ont été bien accueillies.
- Rencontres de deux des trois membres du personnel du Syndicat. La troisième personne sera rencontrée au courant du mois de janvier. Les rencontres ont pour but de clarifier les tâches et responsabilités de chaque membre. Ce processus est cohérent avec le plan d'action du Syndicat. Le processus s'échelonnera sur plusieurs mois.

- L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR s'est réunie le 9 janvier 2024 à la suite de la démission d'une Représentante santé et sécurité (RSS), afin de s'entendre sur les modalités de remplacement.
- Invitation reçue de la part du Rectorat pour une présentation sur la restructuration académique de l'Université. Trois dates ont été proposées : 27 janvier, 4 ou 5 février 2025. Aucune des dates ne permet la présence de l'ensemble des officier et officières. La date du 27 janvier a été retenue, car elle permet de discuter de l'information à la réunion du comité exécutif du 30 janvier et de préparer l'information pour le Conseil syndical du 6 février.
- La conseillère à l'analyse des conditions de travail des professeur.es et à la mobilisation des membres à la FQPPU, Nil Ataogul, souhaite rencontrer les membres du comité exécutif dans les semaines à venir. Une rencontre pour le 20 mars lui sera proposée.

La VPRT quitte la réunion.

CX693-16-01-2025-08 Modification – Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnelle (FDP)

La Présidente invite le Trésorier à présenter le point.

Le Trésorier indique que le Comité d'études du Fond de défense professionnelle a émis des recommandations de modifications à la *Règle 8 régissant l'utilisation du Fonds de défense professionnelle*.

Le Trésorier présente les modifications proposées et répond aux questions. Il invite ses collègues à lui transmettre leurs commentaires pour la prochaine réunion du comité exécutif le 30 janvier. La proposition de modification de la règle sera soumise pour adoption à la réunion du conseil syndical du 6 février.

La Présidente tient à remercier le Trésorier pour le travail accompli dans ce dossier.

CX693-16-01-2025-09 Renouvellement de mandat du recteur de l'UQTR

La Présidente invite le CAU à présenter le point.

Le CAU indique que le secrétariat général de l'UQTR a déposé des propositions de plages horaires pour organiser une rencontre entre l'exécutif du Syndicat et le recteur Christian Blanchette dans le cadre du processus de renouvellement de son mandat. La rencontre pourra se tenir le mercredi 29 janvier à 15h30.

CX693-16-01-2025-10 Huis clos – Gestion des ressources humaines

La Présidente invite le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère aux relations de travail à se retirer de la réunion.

La Présidente déclare le huis clos à 16 h 37.

CX693-16-01-2025-11 Date de la prochaine réunion

La Présidente rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 30 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Sonia El Euch
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion